



RAID AVENTURE DE LA BELLONE – 2ème édition

Samedi 29 août 2015 à Saint Sornin (16)

- RAID DECOUVERTE : 45 kms
 RAID EXPERT : 75 kms

Bulletin d'engagement

Nom de l'équipe : - Masculine Mixte Féminine

Participation au challenge départemental du Conseil Général de la Charente Oui Non

Equipier n°1 (capitaine) Sexe : H - F Date de naissance :

Nom : Prénom :

Portable : e-mail :

Adresse :

Renseignements médicaux qu'il peut être utile de connaître en cas d'intervention d'urgence (allergies...) :

Equipier n°2 Sexe : H - F Date de naissance :

Nom : Prénom :

Portable : e-mail :

Adresse :

Renseignements médicaux qu'il peut être utile de connaître en cas d'intervention d'urgence (allergies...) :

Nous soussignésdéclarons avoir pris connaissance du règlement du raid et l'accepter, être en possession d'une assurance responsabilité civile individuelle, avoir conscience des risques inhérents à ce type d'activité sportive, renoncer à tout recours contre l'organisation pour tout accident, pertes ou vols dont je pourrais être l'auteur ou la victime avant, pendant, ou après le raid, respecter le code de la route et les consignes de sécurité. Nous acceptons également la publication de notre photo sur le site de l'association.

Signature des deux équipiers précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait à le / / SIGNATURES :

Bulletin d'engagement à adresser à:
Raid Aventure de la Bellone – 16 route de Montemboeuf – 16310 Saint Adjutory
avec votre règlement libellé à l'ordre de Raid Aventure de la Bellone

RAID DECOUVERTE : 40 € par équipe avant le 30/07/2014 puis 50 € après le 30/07/2014 = €

RAID EXPERT : 50 € par équipe avant le 30/07/2014 puis 60 € après le 30/07/2014 = €

Repas accompagnateurs : adultes x 5,00 € + enfants (+8ans) x 3,00 € = €

Repas gratuit pour les enfants de – 8 ans

Certificats médicaux de non contre-indication à la pratique du raid multisport (datant de moins d'un an à la date du raid) à joindre au courrier ou à fournir le jour du raid.

Voir infos (inscrits, programme ...) régulièrement sur le site Internet : www.raidaventuredelabellone.org
Pour les repas prévoyez vos assiettes, bols, verres et couverts

RAID AVENTURE DE LA BELLONE – 2^{ème} édition

Règlement intérieur de l'épreuve

Article 1 : chaque concurrent déclare participer au raid de la Bellone se déroulant le 29 août 2015, en pleine connaissance des risques que le déroulement de cette épreuve peut engendrer. Tout concurrent s'engage sous sa seule responsabilité, il est seul juge de l'opportunité de prendre ou de poursuivre l'épreuve. Il est nécessaire de savoir nager pour participer au raid de la Bellone (en s'engageant, le concurrent atteste savoir nager).

Article 2 : l'organisation refusera le départ à tout concurrent qui n'aura pas fourni de certificat médical datant de moins de 1 an de non contre indication **de raid multisport en compétition**. L'organisation peut décider sur avis médical de mettre un compétiteur hors course. Chaque concurrent autorise toute personne qualifiée à appliquer, en cas de besoin, le traitement qui s'imposerait sur le plan médical ou chirurgical.

Article 3 : ce raid n'est pas basé sur la vitesse, mais sur un côté ludique (orientation, observations, mémorisation, esprit d'équipe, stratégie, entraide ...). Il se compose d'épreuves de VTT, de course à pied, de course d'orientation.... Ce raid est réalisé par équipe de deux.

Article 4 : les concurrents s'engagent à respecter le code de la route (à pied ou en VTT). Ils ne sont pas prioritaires. Aux intersections dangereuses, des signaleurs seront présents et les concurrents devront respecter les injonctions qui leur seront données.

Article 5 : les équipes composées de deux équipiers qui doivent rester groupés durant toutes les épreuves (sauf celles définies par l'organisation). C'est le temps du dernier qui sera pris en compte. L'abandon d'un des équipiers doit être signalé et entraînera l'abandon de l'équipe.

Article 6 : tous les concurrents s'engagent à respecter les clôtures, les barrières, les autres usagers, les terrains privés utilisés pour certaines épreuves et à ne rien jeter sur les chemins (sous peine de pénalités voir disqualification).

Le recours à toute aide extérieure (transport en voiture, ...) au même titre que la non respect des consignes de sécurité ou le pointage inopinée d'équipe non complète entraîneront la pénalisation ou la disqualification de l'équipe.

Article 7 : lors des ateliers, les concurrents devront respecter les consignes de sécurité et d'équipements qui seront données par l'organisation (sous peine de pénalités voir disqualification).

Article 8 : le parcours et les épreuves se dérouleront essentiellement sur des chemins et voies publiques. La progression se fera en orientation avec une carte, ou road book, ou parcours balisés, etc ... Elle se fera en équipe complète (contrôles aléatoires avec pénalités). Des barrières horaires sont prévues avant certaines épreuves et vous seront communiquées avant le départ. L'ordre et les distances des épreuves sont susceptibles d'évoluer.

Article 9 - Equipements obligatoires pour chaque concurrent : 1 téléphone portable (les n° s'ils sont différents de ceux communiqués lors de l'engagement doivent être redonnés à l'organisation avant le départ), 2 stylos, règle graduée, rapporteur, boussole, poche étanche, 1 VTT par concurrent en état (avec compteur, porte bidon, bidon, casque VTT, sac à dos avec matériel de réparation VTT, eau et barres énergétiques), 4 épingles à nourrice, matériel de premiers secours. Les concurrents gèrent leur nourriture, leur vitesse et leur temps de pose. Des points de ravitaillement sont prévus sur le raid.

Article 10 - les concurrents acceptent sans condition les prises de photos ou de films ainsi que l'utilisation de ces documents à titre informatifs (site de l'association, publicité).

Article 11 - Organisation : l'organisation souscrita une assurance responsabilité civile organisateur (conformément à la législation en vigueur). Pour des raisons techniques ou de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier l'itinéraire du parcours ou de supprimer certaines épreuves. En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit d'annuler entièrement l'épreuve (remboursement intégrale si annulation avant le 30/07/2015, 50% si annulation après le 30/07/2015)

Article 12 - Conditions d'engagement : Date limite d'inscription **15/08/2015**.

Pour être définitivement inscrit, le dossier doit comprendre :

- ✗ le bulletin d'inscription dûment rempli et signé (mention lu et approuvé)
- ✗ le certificat médical datant de moins de 1 an de non contre indication de raid multisports en compétition pour chaque concurrent (pourra être remis au plus tard le jour du raid)
- ✗ le règlement par chèque(s) à l'ordre de Raid Aventure de la Bellone

Aucun remboursement en cas d'abandon à moins d'un mois du raid (sauf certificat médical).

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée sur votre boîte mail et le tableau sera mis à jour sur le site de l'association www.raidaventuredelabellone.org

Important : le nombre d'équipe est limité à 70. Le nombre atteint, nous clôturons les inscriptions.

Je déclare participer en respectant le règlement intérieur de l'épreuve, le code de la route et les consignes de sécurité.

Signature des deux équipiers précédée de la mention « lu et approuvé ».

Equipier n° 1 :

Equipier n° 2 :